

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2021

Date affichage : 16 juin 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER et Marc LIONARD

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Demande de Subvention au titres des Amendes de Police 2021 au Conseil Départemental de la Charente-Maritime**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Police 2021 dans la cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier dans le cadre de travaux de petites opération de sécurité (signalisation verticale et horizontale, ...) et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

Le montant total HT des réalisations de parkings s'élève à 17 962.95€.

Le montant total HT des petites opérations de sécurité s'élève à 4 036.95€.

Le montant total HT de l'aménagement de cheminements doux sécurisés s'élève à 46 395.87€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre des amendes de polices 2021 auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2021 pour les petites opérations de sécurité d'un montant HT de 4 036.95€, pour les réalisations de parkings d'un montant HT de 17 962.95 et pour l'aménagement de cheminements doux sécurisés d'un montant HT de 46 395.87€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

